

ORDONNANCE COLLECTIVE URGENCE - ROUTINE HYPERTHERMIE (LABORATOIRE)

Validé par Dre Marie-Laure Collinge, chef médical des urgences
Maryse Grégoire, conseillère cadre clinique DSI

Date d'entrée en vigueur 2018-05-08

Incluant un protocole Oui Non

Approuvé par Président du CMDP
Directrice des soins infirmiers

Date de révision [Choisissez la date](#)

Date de péremption 2021-05-08

1. Objet

1.1 Description

- Effectuer la routine de laboratoire d'hyperthermie auprès de la clientèle visée par l'ordonnance

1.2 But

- Collaborer le plus rapidement possible à l'établissement du diagnostic relié à la problématique fébrile du patient.

2. Professionnels habilités

- Les infirmières des urgences ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance

3. Activités réservées

3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmières
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
 - Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon l'ordonnance.
 - Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.

4. Secteurs d'activités visés

- Les urgences du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

5. Médecin répondant

- D^{re} Marie-Laure Collinge, M.D., chef médical des urgences du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

6. Indications et conditions d'initiation

6.1 Groupes de personnes visées

- Adultes et adolescents de **14 ans et plus** se présentant avec une hyperthermie (38,0° R) Celsius et avec altération de l'état général (exemple : semble toxique).
- Personne âgée de 65 ans et plus se présentant à l'urgence avec une hyperthermie (> 37,8° R) Celsius

6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Ce fonctionnement s'adresse aux patients placés sur civière à l'aire **d'évaluation/observation**.

7. Contre-indications et limites

Aviser le médecin rapidement si le patient présente les signes suivants :

- Signes de choc (TA < 100, FC > 100)
- Altération de l'état de conscience (AVPU : **Alert, Verbal, Pain, Unresponsive**)
- Altération significative de l'état général
- Céphalées importantes

8. Procédure

1. Évaluation sommaire de l'infirmière incluant la prise de signes vitaux (T.A., pls. Resp., saturation, T°R), évaluation de la douleur.

La prise de température rectale est contre indiquées chez les patients suivants :

- diminution des plaquettes,
- chirurgie rectale récente (moins de 6 semaines),
- patients ayant reçu de la chimiothérapie dans les derniers 3 mois,
- patients ayant reçu l'ordre du médecin de ne pas prendre la température rectale (immunosupprimé, exemple : leucémie chronique ou lymphome),
- patients connus neutropéniques,
- patients connus hémophiles.

2. L'infirmière procédera à la routine d'hyperthermie suivante :

Incluant :

- FSC
- Glycémie
- Créatinine
- Électrolytes (sodium-potassium)
- Analyse et culture d'urine
- Hémoculture X 2
- Gaz veineux
- INR, Si patient prend du coumadin (Warfarine)
- **Béta-HCG SANGUIN pour les femmes en âge de procréer**
- Rx des poumons **si présence de toux ou dyspnée** et **Béta HCG sanguin négatif**

12. Historique des révisions

Nom :	Grégoire	Prénom :	Maryse	Date :	2017-09-22
Nom :		Prénom :		Date :	
Nom :		Prénom :		Date :	
Nom :		Prénom :		Date :	
Nom :		Prénom :		Date :	
Nom :		Prénom :		Date :	
Nom :		Prénom :		Date :	
Nom :		Prénom :		Date :	